

Rapport d'activités de la Communauté de Communes

du VAL DE LIGNE pour l'année 2012

MODIFICATION DES STATUTS

Modification :

2.3 : Entretien de l'éclairage public (changement des ampoules) des voies et place publiques, création et entretien de l'éclairage public des zones d'activités économiques (zone artisanale).

Suppression dans les Statuts :

3.4 : réhabilitation de la décharge de Chalabrège.

Ajout dans les statuts :

« **A : Groupe de compétences obligatoires :**

2 : Actions de développement économique communautaire : »

2.9 : Contribution à la gestion de l'aérodrome d'Aubenas Ardèche Méridionale et participation aux frais de fonctionnement afférents en vue du maintien et du développement dudit équipement

Fonctionnement :

Délégation de compétence : le conseil communautaire a accordé à Monsieur le Président une délégation pour prendre les décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant de 1 000 euros et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Jean Philippe SMADJA a été stagiaire à la CDC du 26 mars au 27 juillet 2012. Une gratification lui a été accordée durant son stage.

Une convention a été passée avec le SIDOMSA afin d'étaler le paiement sur 10 mois et non 2 fois par an

Participation à la cotisation maintien du salaire MNT pour l'employeur à hauteur de 0.25% pour tous les agents cotisants à la MNT ;

Les frais kilométriques et frais de repas, pour les besoins liés au service sont remboursés sur le barème de la fonction publique.

Adhésion au centre de gestion de la FPT pour le service médecine du travail.

Une convention cadre de participation financière avec le CNFPT a été signée

Formation PSCI pour les agents avec l'organisme UDPS 26. Le coût de 55 euros par agent a été pris en charge par la Communauté de Communes du Val de Ligne.

Maintenance des ordinateurs : CDC : 645.84 euros annuels par SIVU des inforoutes

OIT : 645.84 euros annuels par SIVU des Inforoutes

Le Conseil communautaire a décidé d'accorder une indemnité de conseil et une indemnité de confection des documents budgétaires à Mme GARCIA Sandrine, Perceptrice de Largentière.

Fiscalité 2012 : 40 052 euros au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) attribués à la CDC VAL DE LIGNE

Taux des taxes : inchangés par rapport à 2011 :

Taxe habitation : 2.64 %

Taxe foncières bâti : 1.60 %

Taxe foncière non bâti : 12.73 %

CFE : 3.86 %

Fiscalité professionnelle de zone : 27.33 %

TEOM : inchangés par rapport à 2011

Zone 1 : 11.68 %

Zone 2 : 11.68 %

Zone 3 : 10.73 %

Durée des amortissements :

Bacs OM occasion : 2 ans

Calades : 15 ans

Etude voie verte : 5 ans

MSP : 20 ans

Salle RAM : 15 ans

Vote des budgets 2012 : le 19 avril 2013

Votes des comptes administratifs 2011 : le 5 avril 2013

Taux de taxe de séjour année 2013 fixés en 2012 : inchangés par rapport à 2012.

Mise en place d'une taxation d'office pour absence de déclaration pour la taxe de séjour.

Commande de poubelles pour un montant de 2 624 euros HT avec PWS

Demande de retrait de la commune de SANILHAC au syndicat de rivières BEAUME DROBIE.

Fin de l'instruction des dossiers RSA

Adhésion à la compétence optionnelle « gestion de la pépinière d'entreprises située sur la zone d'activités RHONE HELVIE DU TEIL »

Démission de Mme BAULAND en tant que déléguée au SYMPAM et désignation de Jean LABROT en remplacement

Syndicat Ardèche Claire : Monsieur PAUL André délégué titulaire et Monsieur GLEYZE Jean-Luc délégué suppléant

Désignation d'association d'usagers et association représentant les personnes handicapés à la commission d'accessibilité aux handicapés : M. AMBROSIA, représentant l'Association BETHANIE, Madame LOBET, Vice-Présidente de l'association des personnes Agées sur la commune de LARGENTIERE pour les usagers ; MDPH, personnes adultes et personnes handicapées à PRIVAS ; ADMR SSIAD représentée par Mme Laura MAZGAR

Adhésion au SDEA propriétaire et gestionnaire de l'aérodrome de LANAS

Versement d'une contribution financière au SDEA concernant l'aérodrome de Lanas d'un *montant de 2824 euros*

Signature d'une convention avec AMESUD pour l'année 2012 et versement d'une participation d'un montant de 3 167.50 euros.

Lancement de la consultation pour le débroussaillage des chemins communaux pour les années 2013.2014 et 2015

Réalisation du journal intercommunal avec la société FOMBON pour un montant de 1 857 euros.

ORC

Désignation d'un délégué Monsieur MONNIER Jean et d'un délégué suppléant Mr LABROT Jean au comité de pilotage

PLH

Une étude conjointe avec la CDC Beaume Drobie est lancée sur le territoire

Plan de financement :

Dépense totale est de 59 829.90 euros TTC (à partager avec la CDC Beaume Drobie au prorata du nombre d'habitants)

Recettes :

Région : 10 000 euros

Leader (PNR) : 15 000 euros

Subvention CAP territoire (CG) Beaume Drobie : 9 000 euros

Subvention CAP Territoire (CG) Val de Ligne : 6 000 euros.

Validation de la partie diagnostic du PLH présentée par URBANIS le 16.10.2012.

ZA DU GINESTET

Création d'un accès citerne incendie par l'entreprise CHANIOL pour un montant de 1 504.78 euros HT.

SALAISONS DEBROAS

Le conseil communautaire par délibération en date du 16 octobre 2012 décide de ne pas racheter la part du bâtiment appartenant à la SCI Le Bas Celas au lieu dit le Ginestet à Largentière.

CRECHE

Signature d'une convention avec l'Association Les Pitchounes pour l'année 2012

Avenant à la convention avec la CDC BEAUME DROBIE pour le financement de la crèche de Largentière

Convention d'objectifs avec la LAEP L'ILE AUX ENFANTS signée.

RAM

Une responsable du relais d'assistantes maternelles est en poste depuis le 2 janvier 2012, dans les locaux de l'école Albin Mazon de Largentière.

Une convention a été signée avec la mairie de Largentière afin de finaliser la mise à disposition d'une salle de classe non utilisée et ce pour 3 ans.

Des travaux ont été réalisés à la charge de Communauté de Communes et avec une subvention de la CAF.

Aménagement salle d'animation du RAM avec du mobilier de la société MATHOU pour un montant de 660.55 euros TTC.

Travaux salle du RAM : peinture avec GFD pour 2929.30 euros ht, lot plomberie avec RANC Sarl pour un montant de 2518.90 euros ht, et le lot menuiserie avec entreprise RIVIERE pour un montant de 2058.50 euros.

Peinture de la salle du RAM par l'entreprise GFD moyennant 96 euros HT
Aménagement de la salle du RAM pour un montant de 4018 euros HT de la CAMIF.
Achat d'un aspirateur moyennant la somme de 180 euros HT.

Le conseil communautaire a décidé d'adhérer à la charte qualité du conseil général.
Une formation sur le droit du travail a été proposée aux assistantes maternelles par la CIDEFF pour un montant de 229 euros, partagé avec la CDC BEAUME DROBIE.
Spectacle de fin d'année avec le SMJ de Largentière pour un montant de 472 euros.
Réalisation de plaquettes d'information par les établissements PIGNOL moyennant 199 euros HT
Emploi d'un agent pour 1 heure 30 de ménage par semaine.
Animation de psychomotricité avec ESPACE MOTEUR ITINERANT pour un montant de 450 euros
Animation jeux et soirée débat avec l'association cultures animations loisirs jeux d'Aubenas moyennant 185.72 euros TTC à partager avec CDC BEAUME DROBIE.
Complément pour la mallette pédagogique moyennant la somme de 227.27 euros TTC des établissements PICHON.
Stagiaire pour une VAE du 30 octobre au 6 novembre 2012 ;

Maison médicale

Un branchement assainissement effectué par la SAUR pour un montant de 1 748.44 euros HT.
Un branchement en eau potable effectué par la SAUR pour 2 066.99 euros. HT
Raccordement au réseau téléphonique moyennant la somme de 1417.58 euros HT
Assurance dommage ouvrage avec GROUPAMA : coût : 12 256 euros TTC
Déplacement du câble France Télécom pour un montant de 820 euros HT
Réalisation de test d'étanchéité à l'air par HABITAT ET SANTE moyennant 1 127 euros HT
Avenants pour sous-traitance : lot 2 pour un montant de 28 000 euros HT (partie dallage)
Lot 2 pour un montant de 12 740 euros HT (partie construction maçonnerie brique)
Lot 2 pour un montant de 6 075 euros HT (partie isolation longrine)
Lot 9 pour un montant de 17 526 euros HT (ravoirage et chape plancher chauffant)

Office Intercommunal du tourisme

Création d'un poste de conseillère en séjour du 25 juin au 30 septembre 2012 pour 28 h par semaine.
Modification du fonds de roulement de caisse : il est porté à 50 euros.
Reportage photographique du territoire pour un montant de 500 euros et achat de photos moyennant 175 euros auprès de Monsieur DUPONT Mathieu.
Travaux d'entretien effectués par SARL RAPID SERVICES pour un montant de 1 216.60 euros
Acquisition d'un logiciel pour la billetterie avec CEVENNES SERVICES INFORMATIQUE pour un montant de 1 900 euros HT
Un encart publicitaire a été pris sur le calendrier de l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour un montant de 181.79 euros.
Recrutement d'un agent saisonnier du 14 mai au 17 juin à 31h30 par semaine.
Convention avec le journal officiel pour le mettre en vente.
Edition du guide découverte de 6 000 exemplaires par les établissements PIGNOL au prix de 5100 euros HT
Acquisition d'une imprimante pour la billetterie à l'entreprise CSI de Rosières pour 359 euros HT
Recrutement d'un agent emploi avenir du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013

Embauche d'un prestataire pour 5 semaines pour un cout de 2 600 euros à partir du 1^{er} octobre 2012 afin d'assurer une permanence à l'OIT suite à la démission de l'agent en remplacement et à la non reprise de la personne responsable.

Validation de la procédure de classement en catégorie II, correspondant aux missions et aux activités de l'OIT.

Convention avec des communes hors du territoire du Val de Ligne pour la publicité de leurs hébergeurs : AILYON, VINEZAC, LACHJAPPELLE SOUS AUBENAS, LENTILLERES pour l'année 2013

FETE DE LA RANDO

Elle a eu lieu à Uzer en 2012.

Versement d'une subvention de 150 euros à l'association UZER EN FETE.

Validation de la fête de la randonnée pour 2013 à CHASSIERS le 9 juin.

RANDONNEE

Adhésion au comité départemental de la randonnée pédestre au prix de 60 euros la cotisation.

Entretien des chemins de randonnée avec ESAT LES AMANDIERS pour les communes de Laurac et Montréal moyennant la somme de 6 571.50 euros HT.

SYNERNAT entretient les chemins de randonnée sur les 9 autres communes (accord pour 20 semaines) et est mis à disposition des communes pendant 7 semaines : coût total 44 091 euros TTC

LAVOIR DE LAURAC

Une planche sur le Muret du lavoir est installée par l'entreprise RIVIERE moyennant 1 190.10 euros HT.

Installation de deux meules par l'entreprise ARDEFF pour un montant de 795 euros HT

PROJET SCOLAIRE

Différents organismes interviennent dans le cadre du projet rand'eau :

FRAPNA pour 290 EUROS

MI SYRPHE MI RAISIN pour 480 euros

ARDECHE RANDO pour 660 euros

ASS CLAPAS pour 300 euros

Un film est réalisé par Mr GILLY Damien moyennant 2410 euros.

Le transport par les établissements GINESTE moyennant 930 euros.

Un projet scolaire sera reconduit pour l'année prochaine avec comme thème les chemins muletiers, le cout total est de 11 940 euros HT.

L'Agence de l'Eau accorde une subvention à ce projet.

ECLAIRAGE PUBLIC

Déplacement d'un poteau sur la commune de JOANNAS pour l'entreprise ETDE pour un montant de 2 032.02 euros HT

Réparation d'un candélabre sur la commune de LAURAC par l'entreprise TECHNELEC moyennant la somme de 1 210 euros HT

Pose de coffret à Largentière à l'entreprise ETDE pour un montant de 5 102.60 euros

Contribution à la maintenance de l'éclairage public d'un montant de 21 493 euros

SUBVENTIONS ACCORDEES

500 euros à la crèche les Pitchounes pour le projet de jardins partagés.

Pour la culture :

- ABRIBUS : 1000 euros, Cnie des Affamés : 200 euros ; KICK BOXING : 500 euros, CLAIS D'ETOILES : 400 euros ; AU DELA DU TEMPS : 3000 euros ; RAIDLINK'S : 500 euros ; CIE LA GRANGE A PAPA : 400 euros ; CHASSIERS POINT ORGUES : 350 euros ; LES SAISONS MUSICALES : 100 euros . PIED AUX PLANCHES : 1000 euros ; COMITE DE ROCHER : 50 Euros ; COMITE DES FETES DE PRUNET : 500 euros.